

## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary, avocat à la législation professionnelle  
Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 6 juin 2017

OBJET : Modification du nom du diplôme en droit décerné par l'Université McGill

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
<p>Le nom du diplôme en droit de premier cycle décerné par l'Université McGill a été modifié.</p> <p>Autrefois un simple <i>Bachelor of Civil Law (B.C.L.)</i>, il est désormais un diplôme double, c'est-à-dire un <i>Bachelor of Civil Law/Bachelor of Laws (B.C.L./LL. B.)</i>.</p> <p>Il est donc nécessaire de modifier l'article 1.03 du <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i> afin que le règlement reflète le nom actuel du diplôme.</p>	
2	Recommandation ou résolution proposée
<p><b>CONSIDÉRANT</b> la modification apportée au nom du diplôme en droit décerné par l'Université McGill;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> la nécessité de modifier le <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i> afin que le règlement reflète le nom actuel du diplôme;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> la recommandation du Comité sur la formation des avocats;</p> <p>Nous recommandons au Conseil d'administration :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> la modification proposée de remplacer le paragraphe e) de l'article 1.03 du <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i> par le suivant :</p>	

<sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

« e) Bachelor of Civil Law/Bachelor of Laws de l'Université McGill; ».

**3** Autres éléments pertinents, le cas échéant

**3.1 Impacts financiers :**

S. O.

**3.2 Consultations effectuées :**

L'avis du Comité sur la formation des avocats a été obtenu. Ce comité est formé de :

Deux représentants du Barreau du Québec :

- M<sup>e</sup> Étienne Dubreuil - président du Comité de la formation professionnelle
- M<sup>e</sup> Charles Denis - président du Comité sur la formation continue obligatoire

Deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire :

- M<sup>e</sup> Jean-François Gaudreault-DesBiens - doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
- M<sup>e</sup> Stéphanie Bernstein - professeure au Département des sciences juridiques de l'UQAM

Un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- M. Jesus Jiminez Orte - membre de la direction de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Le secrétariat de ce Comité est assuré par M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau.

**3.3 Documents joints :**

- Note de service explicative sur la modification du nom du diplôme en droit décerné par l'Université McGill;
- Résolution du Comité sur la formation des avocats datée du 25 avril 2017.